

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerné la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Pensées d'un jésuite. — Question financière. — Respect aux croyances. — Louis Napoléon: sa lettre aux électeurs. — Troubles à Toulouse. — Nouvelles importantes d'Italie: prise de Vicence par les Autrichiens. — Actes officiels. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Séances de l'assemblée nationale: discussion sur l'Algérie et le cautionnement des journaux. — Presse lyonnaise. — Chronique locale. — Nouvelles des départements et de l'étranger. — Faits divers: la chanson des épiciers, etc.

Lyon, 19 Juin 1848.

PENSÉES D'UN JÉSUIE.

La feuille des porte-culottes, ou si l'on aime mieux des rétrogrades de l'ancien régime, l'ennemi des sans-culottes, l'Union Nationale, commence à montrer au grand jour l'esprit qui n'a cessé de l'animer et qu'elle a dissimulé adroitement pendant près de trois mois. Défenseur né des privilèges et des abus, ce journal content, dans son numéro du 18 juin, un amalgame de sophismes auxquels il nous répugne de répondre, mais que cependant nous ne pouvons laisser passer sans les relever.

Pauvres ouvriers, cessez de vous plaindre; pères de famille, cessez d'exiger un salaire honnête qui vous mette en état d'élever votre famille avec quelque dignité! L'augmentation des salaires est une chimère, elle vous serait plus nuisible qu'utile; il est bien calculé que deux livres de pain suffisent pour votre nourriture, ce qui fera environ huit livres pour vous et votre famille; en vous donnant 1 fr. 25 c. on sera généreux. Vous n'avez besoin que de pain et d'eau, et l'eau ne se paie pas. Le vin vous ferait mal, et vous ne devez pas aller au cabaret, pas même par délassement. Quant à vos enfants, laissez-les croupir dans l'ignorance et la misère, c'est un bonheur pour eux et pour vous. Car, s'écrie l'Union jésuitique, dans le plateau des misères, jetez la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur éternel, jetez le paradis, contrepoids magnifique! vous rétablissez l'équilibre. La part du pauvre est aussi noble que celle du riche.

L'Union devrait savoir que tout ce qu'elle nous dit là est très-bien placé dans la bouche du prêtre, dans un temple; mais que ce langage ne convient pas à un journaliste, qui ne doit s'occuper que des choses de ce monde, c'est-à-dire du bien-être moral et matériel de la nation! Ah! le paradis fait contrepoids à la misère! Eh bien! l'enfer fera sans doute aussi contrepoids à la richesse. Comment se fait-il alors que vous ne fassiez coterie qu'avec les riches, que vous ne proposiez que des gens fortunés pour les fonctions publiques? Voulez-vous donc que le pays soit administré par des damnés, par des gens qui, selon vous, sont voués d'avance à Satan et à ses pompes, et qui doivent un jour brûler dans la gehenne effrayante?

Ah! plus que personne, nous voulons que les mœurs soient pures; nous voulons voir les idées religieuses relever le moral de l'homme; nous voulons que l'espoir dans l'avenir céleste nous dicte notre conduite ici-bas. Mais nous savons que le bien-être et l'instruction sont des conditions essentielles à la réalisation de nos desirs. La misère abrutit, et l'abrutissement amène à sa suite l'oisiveté et tous les vices. L'aisance donne le goût du travail et l'instruction ennoblit l'esprit et forme le cœur.

Non, l'augmentation des salaires ne serait pas un mal; cessez de plaider la cause de vos amis, ou plutôt faites entrer dans leur âme (s'ils en ont une), quelques sentiments d'humanité. Que les salaires soient augmentés dans une juste proportion; que d'un autre côté tous les essais d'associations soient encouragés, et vous verrez bientôt qu'une heureuse abondance ouvrira, plus que la misère pour laquelle vous avez un faible, les portes de l'éternité à l'espèce humaine; la haine, l'envie, l'orgueil, la luxure et tous les autres péchés capitaux deviendront impossibles dans une société organisée comme nous

Pentendons; et cet état de choses ne peut exister avec les idées ridicules que l'Union Nationale a eu l'inconcevable ineptie d'émettre avant-hier.

QUESTION FINANCIÈRE.

La question financière est celle qui préoccupe le plus tous les esprits et qui doit appeler toute la sollicitude du pouvoir. Le gouvernement qui pouvait, au moyen d'un nouveau système hypothécaire, dégrever la petite propriété territoriale et, par un système de banque nationale, sauver la petite industrie, l'a-t-il fait? Non, certes pas; il n'a pas voulu indisposer les capitalistes, les barons de la finance, et, par cette timidité, il n'a pu avoir pour adhérentes les deux catégories sociales que je viens de citer; il ne pouvait les avoir. Le propriétaire agricole est journellement aux prises avec deux vers rongeurs, le système hypothécaire actuel et les éventualités de l'intempérie des saisons. La petite industrie est persécutée par celui qui lui prête, par celui qui lui vend, par celui qui lui achète; car l'un (le propriétaire agricole) emprunte souvent à cinq ou six pour cent, sans compter ses frais d'acte, etc., et il ne retire de ses produits que quatre et même rien, quand la grêle ou de trop fortes pluies viennent à dévaster les récoltes; l'autre exerçant son industrie par le crédit, on le lui limite et on le lui accorde à un taux très élevé; donc, quand viennent les termes, il est obligé de vendre pour payer et pour réaliser; il est obligé de pousser à cette vente en sacrifiant les objets qu'il a manufacturés.

Vis-à-vis de tant de faits destructeurs, le gouvernement de Louis Philippe aggrava encore cette position plus que difficile par des impôts écrasants; le fencier augmentait toujours; une nouvelle loi de patentes menaçait la petite industrie et le petit commerce de n'être bientôt plus. Le gouvernement républicain, pour faire face à la situation faite par la monarchie dernière, a doublé cet impôt indistinctement pour ceux qui ne pouvaient pas même payer l'ordinaire, comme pour ceux qui devraient en payer un bien plus fort, eu égard à leur fortune, ou parce qu'ils n'en ont jamais payé. Est-ce savoir administrer que de demander du numéraire à des propriétaires qui ne reçoivent pas de revenus, à des industriels et à des commerçants qui, en raison de la situation, ne peuvent pas activer leur industrie ou leur commerce? Non certes pas. Cependant, me dira-t-on, pour sortir de ce mauvais pas, il faut de l'argent, puisqu'il n'y en a pas dans les caisses, qui ont été vidées par les prédécesseurs. Certes oui, il en faut, mais par ceux qui en peuvent donner et non par ceux à qui on en devrait prêter ou donner, et afin d'atteindre le but, voici le moyen que je crois convenable pour le moment, sauf plus tard à entrer plus amplement dans la question (l'organisation du travail).

1^o Le gouvernement devrait, par la création de papier-monnaie, alléger les charges hypothécaires du petit propriétaire et surtout celui des campagnes, et ceci par un prêt à 2 1/2 pour cent au lieu de 5, et une inscription sur un registre ad hoc et non par acte;

2^o Créer des banques nationales qui seraient alimentées par la même création de papier-monnaie, afin d'aider la petite industrie et le petit commerce jusqu'à ce que la crise ait passé;

3^o Imposer progressivement les riches propriétaires, les riches industriels et surtout les barons de la finance (car il était encore injuste de frapper proportionnellement et trop fortement le petit rentier);

4^o Diminuer l'impôt ordinaire au petit propriétaire, au petit industriel et commerçant. Par ce moyen, le gouvernement réaliserait des revenus de sommes qu'il ne déboursait pas, puisque ce serait du papier et non du numéraire qu'il mettrait en circulation; il se ferait des adhérents et consoliderait la République, qui doit avoir pour soutien ce peuple qui l'a fondé et doit la constituer à tout jamais.

Quant aux travailleurs, qui sont les vrais producteurs et ont la plus large part dans la consommation, leur sort doit être amélioré; mais je ne pense pas que ce puisse être par le salaire, car ce mode est la queue de l'esclavage; le grand moyen doit être l'association, car par ce mode, il y aura économie, entente et cordialité; mais afin d'en venir à cette réalisation, il faut que le gouvernement veuille l'organisation du travail et la facilite par une large et salutaire coopération; car cette institution ne peut être faite par des capitalistes qui sont antipathiques à ce système ou qui, y adhérant, y verraient un moyen de spéculation plutôt qu'une œuvre humanitaire. Je reviendrai sur ces questions, que je ne fais qu'ébaucher aujourd'hui.

A. MORLON.

LES PROCESSIONS.

La liberté pour tous, s'il vous plaît! Nous la voulons pour nous-mêmes, réclamons-la pour les autres. Nous voulons le droit d'association, le maintien des clubs, le retrait de la loi sur les attroupements; soyons donc conséquents avec nous-mêmes. D'autres veulent faire du culte extérieur, des processions, des fêtes religieuses; il serait impolitique et contraire aux principes que nous professons, de nous opposer à ces cérémonies. Du moment où nous attendons à la liberté des autres, nous n'avons plus le droit de nous plaindre de ce qu'on veut attenter à la nôtre. Ceci soit dit en passant. Le commerce languit et personne n'ignore que ces processions ont toujours été une occasion de grandes dépenses, qui profitent à la masse des ouvriers et du commerce de détail.

Il est bien entendu que tout ce que nous venons de dire nous est dicté par nos principes politiques et qu'il ne faut pas y voir autre chose. Car, pour notre compte, nous pouvons affirmer qu'on ne nous verra pas porter le cierge dans les processions; mais nous voulons que ceux qui ont du goût pour ce genre d'exercice puissent le faire librement.

LOUIS-NAPOLÉON.

Louis-Napoléon paraît être destiné à former chaque jour une série de nouvelles conjectures, et l'on serait tenté de croire que son système consiste à se couvrir de mystères et à faire marcher le public de surprise en surprise. A la nouvelle que le prince avait envoyé sa démission de représentant, on en avait conclu dans le public qu'il était arrivé à Paris, et qu'il avait pris cette détermination par suite du mauvais effet de sa lettre datée de Londres, 11 juin. Les précautions oratoires qu'a prises le citoyen Sénart, président de l'assemblée, pour convaincre les représentants que la nouvelle lettre, datée de Londres du 14, n'avait nullement été écrite en Angleterre, et que par conséquent elle ne pouvait pas avoir été écrite sous l'influence de la séance de l'assemblée du 15 juin, n'a convaincu le public qu'à moitié. On connaît, il est vrai, les allures singulières du prince, mais on ne comprenait guère les motifs qui, d'un jour à l'autre, lui avaient fait changer d'idée et renoncer à ce titre de représentant qu'il avait d'abord paru ambitionner comme le premier degré vers le pouvoir auquel il semble aspirer.

C'est sans doute parce que l'on n'a pas trouvé les incidents de cette affaire parfaitement clairs que l'on a répandu toutes sortes de bruits dans le public. Ainsi l'on a prétendu que Louis-Napoléon était venu à Paris il y a peu de jours, et qu'il aurait été arrêté par la police en flagrant délit de conspiration.

Il aurait été forcé, ajoute-t-on, par suite de son arrestation, de s'engager à envoyer sa démission comme représentant du peuple en datant sa lettre de Londres, afin de ne pas éveiller l'attention du peuple de Paris qui aurait pu vouloir faire une manifestation en sa faveur.

On lit dans la Réforme :

« La candidature du prince Louis ne s'est pas bornée aux départements qui l'ont accueillie; elle s'est produite sur d'autres points. Mais, soit inhabilité des promoteurs, soit aveuglement des populations, elle n'y a pas obtenu le même succès.

« Elle a dû, dans tous les cas, coûter cher, car c'est à prix d'argent qu'on en préconisait les mérites; ceci soit dit sans blesser en aucune façon le prince Louis et sans incriminer ni sa conscience ni sa caisse. Loin de là, nous voulons constater seulement le dévouement généreux de ses partisans, ou, pour mieux dire, de ses fidèles. Quelques guinées se seraient glissées au milieu de toute cette munificence, que nous n'y verrions pas trop à redire, son altesse impériale ayant eu le temps de se faire, au-delà comme en deçà du détroit, des amis fervents.

« Quoi qu'il en soit, les amis ont montré partout la même tactique: c'est partout à l'encontre des habitants

des campagnes qu'on a manœuvré. Le 2, personne ne parlait du prince Louis; le 3, dans tous les villages, à la même heure, la poste distribuait des milliers de circulaires et des millions de bulletins. Les amis couraient les chaumières; et le paysan, que traque le percepteur comme une bête fauve, criait: *Vive l'empereur!* sur l'assurance que son altesse impériale allait le débarasser des 45 centimes dont la République l'a surchargé.

« Tels ont été partout, nous le répétons, et nous pouvons en juger par ce qui s'est passé sous nos yeux, les rapides expédients de cette soudaine candidature. L'enthousiasme s'est ensuite recruté en partie par les mêmes moyens: l'argument, hélas! le plus concluant, cet argument monnayé qui a eu dans la triple élection une si irrésistible influence, n'a pas moins exalté les têtes que le prestige des souvenirs dont on se parait. Ici encore, la libéralité des impériaux avait un accent étranger qui la rendait tant soit peu suspecte, et qui a dû faire gémir dans sa tombe le grand capitaine qu'ils invoquaient.

« En Angleterre, où tout est trafic, on peut payer aisément les acclamations et les votes. Le procédé réussit moins en France et profite peu. Nous avons malheureusement aussi, il est vrai, parmi nos frères déshérités, des besoins impérieux que l'ignorance et la faim mettent à la merci de toutes les ambitions qui les tentent; mais les prolétaires sont le plus souvent aussi faciles à ramener qu'à séduire, et leur égarement n'est jamais bien long.

« Le plus grand malheur de la République napoléonienne n'est pas dans l'alliance de la réaction qui veut la faire servir à ses vues, mais dans l'appui de l'étranger qui n'a d'autre espoir que nos désunions. »

LETRE DU CITOYEN LOUIS BONAPARTE.

La pièce suivante a été affichée le 15 juin sur les murs de Paris :

Aux électeurs des départements de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe, et de la Charente-Inférieure.

« Citoyens, vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.

« Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir: nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques, et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique, la prospérité et la grandeur du pays.

« Le peuple est libre depuis le 24 février; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Rallions-nous donc autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.

« Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.

Londres, le 11 juin 1848.

« Louis-Napoléon BONAPARTE. »

« La Révolution de 1848 apprécie la position de Lyon sous un point de vue assez juste, quoique cette feuille soit dans l'erreur ou mal renseignée dans l'opinion qu'elle émet sur le citoyen Laforest. Ce journal s'explique ainsi :

« La commission exécutive a pourvu à l'administration d'une partie des départements; mais le Rhône, la ville de Lyon sont toujours dans la même situation. Nous sommes loin de contester le dévouement du citoyen Martin Bernard, mais nous croyons que sa place est à l'Assemblée nationale. Nous concevons qu'il est difficile de trouver un préfet, si l'on reste dans les mêmes conditions. On cherche deux choses inconciliables: un homme qui présente au dehors des garanties ostensibles de responsabilité, et qui soit en réalité soumis à l'omnipotence du citoyen Laforest.

« Quel est l'administrateur sérieux qui acceptera ce rôle mesquin et misérable? Dans des conditions ordinaires, cela est difficile à rencontrer. Ce sera plus impraticable encore aussitôt que le nouveau fonctionnaire se sera rendu compte de la nullité de son chef d'emploi! L'homme le moins clairvoyant ne tardera pas à s'apercevoir de l'impossibilité de continuer le système qui ruine la seconde ville de France.

« Pour gouverner à Lyon, il n'y a que deux partis à prendre: entrer franchement, hardiment, à pleines voiles dans les idées démocratiques, ou restaurer l'administration de la monarchie; il n'y a pas de terme moyen, parce que les choses s'y refusent, les hommes le repoussent. Rien ne prouve mieux l'impuissance du ministre de l'intérieur que l'ascendant qu'il a laissé prendre au citoyen Laforest sur les affaires lyonnaises. Ne devait-il pas comprendre que, s'il est des noms qui empruntent une certaine importance à une crise transitoire et instantanée, ces noms doivent disparaître lorsque l'expérience a constaté qu'ils ne représentent que le vide et la médiocrité?

« Pour organiser, pour fonder, c'est le vrai mot, la République dans la capitale du Midi, il faut en pre-

mière ligne un esprit pénétré des sentiments démocratiques, il faut la foi; et c'est là ce qui manque au citoyen Laforest. On s'est fait illusion sur son influence bourgeoise: l'aristocratie lyonnaise ne reconnaît pour directeurs que ceux qui se sont toujours compromis pour sa cause, qui ont mis une capacité réelle au service de ses privilèges et de sa cupidité. Que peut-elle trouver de tout cela dans le citoyen Laforest? Elle a accepté son concours pour arrêter la marche de la révolution; mais sa confiance, il ne l'a pas obtenue: si le gouvernement veut arrêter la contre-révolution à Lyon, il faut qu'il sache se soustraire aux influences souterraines, qu'il place à la tête du département un homme enfin décidé à administrer dans l'intérêt de la République, à entrer largement dans la voie des réformes populaires. Qu'on y réfléchisse bien vite; chaque jour de retard est une bataille perdue. »

Troubles à Toulouse.

On nous écrit de Toulouse, le 12 juin:

« Notre ville a été extrêmement agitée hier soir par suite de la décision, prise par le club des Droits de l'homme, d'empêcher la sortie de la procession dite des Reliques. La municipalité tout entière (moins deux membres) était d'avis de ne pas autoriser cette cérémonie; mais M. Laroche, préfet, étant d'un avis contraire, et après avoir consulté la commission exécutive, autorisa la procession.

« La garde nationale, l'artillerie, les chasseurs à cheval, étaient sur pied, et accompagnaient le cortège.

« Un incident des plus regrettables troubla un instant cette solennité: un drapeau portant ces mots: *Liberté des cultes*, précédait la procession. Un des commissaires de police ayant lu, dit-il: *Liberté des cultes*, voulut enlever de force le drapeau à celui qui le portait. La garde nationale se précipita sur le malencontreux commissaire, et le mena au Sénéchal.

« La municipalité en masse vient de donner sa démission. »

Nouvelles importantes d'Italie.

MILAN, 15 juin, à neuf heures du soir. — Un courrier extraordinaire apporte ce soir une nouvelle douloureuse et inattendue: l'héroïque Vicence est tombée, le 14 du courant, entre les mains de l'ennemi.

Voici un extrait du rapport envoyé au commandant en chef de l'armée lombarde, par le capitaine d'état-major F. Carandini:

MONSELICE, 12 juin, à neuf heures du matin. — Vendredi soir, des forces imposantes s'approchèrent de la ville du côté de Camisano et s'étendirent sur la route de Bassano. En même temps, les troupes de Montebello s'avançaient vers le mont Bercio. Le samedi, au point du jour, l'attaque de cette dernière position commença; elle fut défendue vaillamment; cependant, vers midi, la première barricade fut enlevée. Alors, toute l'artillerie commença à donner, de concert avec la fusillade, et le mont fut entièrement perdu, malgré les efforts surhumains des colonels Azeglio et Cialdini qui, tous deux, furent blessés, quoique légèrement.

Cinquante autres pièces mitrillaient et bombardaient la ville. Le feu dura jusqu'à l'Ave Maria d'une façon terrible et menaçante; quatre batteries avaient été établies sur le mont et firent beaucoup de mal. Il n'y avait plus de munitions dans les magasins et, pour sauver la ville, le général Durando fut obligé de demander à capituler. La capitulation fut acceptée; les troupes pontificales ont dû promettre de ne pas se battre pendant trois mois. La ville fut évacuée vers midi. L'ennemi avait 50,000 hommes de troupes, 60 pièces d'artillerie et une nombreuse cavalerie. Nous avons perdu plus de 500 hommes, tant morts que blessés. Notre départ de la ville excita les gémissements de toute la population. Dieu veuille que nous y retournions bientôt.

La prise de Vicence est un grand malheur, mais un malheur réparable.

L'armée piémontaise tient encore ses fortes positions qu'elle ne pouvait ni ne devait abandonner avant d'avoir coupé les communications de l'ennemi avec le Tyrol. C'est Vérone qui est le but de la guerre, et dans ses campagnes sera probablement décidée la grande lutte. Vérone prise, toutes les cités de la Vénétie sont à nous; il est fâcheux que nous soyons privés du corps d'armée pontifical, mais sa perte sera bientôt compensée par nos corps réguliers et nos volontaires qui se préparent à marcher où est le péril.

Le gouvernement comprend quel grand devoir lui impose la situation des choses et il saura le remplir.

MILAN, 14 juin. — Au reçu des nouvelles de Vicence, le ministre de la guerre a donné les ordres nécessaires pour le départ immédiat de deux régiments lombards, qui vont se joindre à la réserve piémontaise.

(Pensiero Italiano.)

NAPLES, 4 juin. — Aujourd'hui, à six heures, les deux frégates à vapeur *Guiscardo* et *Sannita*, venant de Venise, sont entrées dans le port militaire de Naples; elles faisaient partie de la flotte italienne qu'elles ont abandonnée, grâce à l'infamie de leurs commandants Pucci et Bucaruo.

Les vapeurs *Nettuno*, *Miseno* et *Capri*, remorquant trois brigantines marchandes chargées de trois mille hommes, se dirigent vers la Calabre; les troupes sont sous les ordres du général Nunziante investi de l'*alter ego*.

Ferdinand II, sorti incognito du palais, s'est rendu au lieu d'embarquement, où il a harangué les soldats, en leur promettant des récompenses.

Le *Neptune* et le *Miseno* se joindront aux vaisseaux de guerre qui sont en croisière sur les côtes de Calabre, pour empêcher le débarquement des Siciliens.

Le *Capri* ayant à bord le général de marine Cavalcanti, après avoir débarqué sa troupe, se dirigea vers Trieste où se trouve la flotte italienne.

L'amiral Baudin, commandant l'escadre française de la Méditerranée, a été décoré, par Ferdinand II, de la croix de Saint-Janvier...

Fiez vous à l'étranger.

Le rappel des troupes napolitaines est un des plus graves incidents de la guerre de l'indépendance. On comprend, en effet, tout le parti que peut tirer l'ennemi de cette défection.

L'Autriche, battue sur l'Adige, pourrait se relever sur la Piave, et les généraux Zucchi et Durando, privés d'un secours efficace sur lequel ils avaient lieu de compter, se trouveraient à la merci de forces supérieures en nombre, et encouragées par les désordres incalculables qu'un tel état de choses ne peut manquer de produire dans les contrées centrales de l'Italie.

Ainsi, les massacres de Naples seraient moins funestes à la cause italienne, que ce brandon de discorde jeté au moment suprême, et dans l'intérêt de l'Autriche, entre les populations soulevées et les soldats déserteurs.

Nous apprenons que le gouvernement toscan a protesté formellement contre le rappel des troupes et de l'escadre napolitaine.

Le gouvernement pontifical, dont les Etats sont traités par les fuyards comme un pays conquis, a dû protester également contre cette violation flagrante de son territoire.

Il paraît, en effet, que les troupes de Ferdinand ne se sont pas bornées à un simple mouvement de retraite. Si nous en croyons la *Patrie*, journal modéré de Florence, ces soldats indisciplinés se seraient livrés aux actes les plus coupables contre les personnes et les propriétés des citoyens qui les avaient accueillis naguère avec la plus cordiale hospitalité.

Ravenna a dû prendre des précautions pour éviter le pillage; Rimini se fortifiait; les plus grandes inquiétudes régnaient à Césène.

On redoutait le passage des troupes napolitaines encore plus que le retour des Autrichiens. On racontait qu'un colonel, n'ayant pu faire entendre à son régiment la voix de l'honneur, s'était brûlé la cervelle.

Cependant le bruit s'est répandu à Civita-Vecchia qu'une flotte américaine et une flotte russe se dirigeaient dans la Méditerranée pour offrir au pape leur médiation, et, au besoin, leur appui. Nous ignorons jusqu'à quel point ces nouvelles sont fondées; mais, dans tous les cas, on ne saurait trop mettre en garde l'Italie contre tous ces protecteurs officieux qui, sous prétexte de défendre son indépendance, pourraient bien être tentés de l'asservir. (Gazette de Lausanne.)

Actes officiels.

La commission du pouvoir exécutif, sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 25 mai dernier, qui a prononcé la dissolution des compagnies d'artillerie et de cavalerie de la garde nationale de Saint-Etienne (Loire),

Arrête:

L'arrêté ci-dessus visé, du 25 mai 1848, est rapporté.

— La commission du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de la justice,

Arrête:

Le citoyen Corne, représentant du peuple, est nommé procureur-général de la République près la cour d'appel de Paris.

— Un arrêté de la commission du pouvoir exécutif vient d'établir près du ministre de la marine une commission chargée de préparer les propositions à soumettre à l'Assemblée nationale pour le règlement de l'indemnité qui doit être accordée aux colons, par suite de l'abolition de l'esclavage.

Cette commission est composée des citoyens Roger (du Loiret), Isambert, de Tocqueville, Baume (Edmond), Morel (Marcelin), Hubert-Delisle, Schœlcher, représentants du peuple; Rodier, directeur de la comptabilité au ministère des finances; Mestro, directeur des colonies.

— Par un arrêté du 16 juin 1848, le lieutenant de vaisseau Philippe de Kerhalles a été nommé au commandement du bâtiment à vapeur le *Galibi*.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 17 juin.

M. le général Clément Thomas.... pardon.... M. le commandant supérieur Clément Thomas, car il n'est pas et ne peut pas être général, avait étourdiment annoncé qu'il y aurait une bataille dans les rues de Paris. La bataille n'a pas eu lieu. Il y a eu plus de peur que de mal. On a craint pendant vingt-quatre heures le formidable choc d'une comète.... La comète n'a pas daigné s'approcher de nous. Les uns s'indignent, les autres rient; ceux-ci chantent malicieusement: « Ah! grand Dieu! nous l'avons échappé belle! » Ceux-là murmurent et crient à la mystification. Qui a tort, qui a raison? Nous n'en savons rien. Que doit-on penser de la première lettre de Louis Bonaparte, appuyée de la comminatoire de Blum? Que dire de la deuxième lettre? Le 15 juin donnant un démenti au 14! De quelque côté que l'on se tourne, on n'aperçoit que le grotesque.... Mais dans une perspective lointaine apparaît confusément le sérieux et le triste. Car, quoi qu'on en dise souvent, tout ne finit pas ici-bas par des chansons. Tôt ou tard, arrive le moment où il faut compter, et alors il n'y a pas à rire!

En attendant, Louis Bonaparte renonce à son mandat de représentant. S'il n'a voulu que sonder le terrain et tâter l'opinion, il a obtenu tout ce qu'il pouvait désirer. Nos hommes d'Etat actuels lui ont appris que s'il a été frappé d'impuissance et jeté dans un isolement complet sous la monarchie, il peut maintenant se flatter, sous la République, de jouer un rôle plus important. De quel côté est l'habileté? Faut-il admirer le discernement du pouvoir exécutif? Faut-il applaudir à la sagacité du prince Louis? Le cas est embarrassant. Peut-être y a-t-il eu maladresse des deux parts.

Tels sont les commentaires auxquels chacun se livre aujourd'hui. Les plus experts auraient voulu que l'Assemblée constituante et la commission exécutive, moins impressionnables et plus prudentes, eussent laissé tout doucement Louis Bonaparte venir se jeter dans le guépier de la représentation nationale. Là, il eût été étouffé

et réduit à l'état de fossile ! Il est dangereux de ne pas savoir maîtriser des impressions, surtout en politique. On perd souvent une situation tout entière, dont il est bien difficile ensuite de recouvrer les avantages.

Voyez plutôt : l'Assemblée nationale, revenue de sa première surprise, était, du moins on l'assure, décidée hier, à passer outre à la lettre de Louis Bonaparte, et à ne pas prononcer son exclusion.

Mais il était trop tard ; elle lui avait donné le temps de se raviser et de la devancer.

D'ailleurs, tout bien considéré, la lettre du 14, dont il n'aurait pas fallu séparer l'adresse de remerciements aux électeurs, n'était pas de nature à soulever de si bruyantes susceptibilités. Il eût été tout à la fois juste et prudent d'attendre en silence l'arrivée de Louis Bonaparte. Admis au sein de l'Assemblée, il aurait été mis en demeure de s'expliquer catégoriquement. Là, il ne pouvait reculer, on le tenait. Si ses explications n'étaient pas satisfaisantes, on l'expulsait. On pouvait même aller plus loin. C'était un homme perdu et la force du gouvernement se trouvait décuplée.

De combien d'avantages on s'est privé faute de réflexion.

— La commission du pouvoir exécutif vient de nommer, dit-on, des commissaires qui devront procéder sous peu de jours au recensement de la population. Cette mesure est prise en vue de donner à la commission de constitution les moyens de composer les divers collèges électoraux, et de déterminer le nombre des députés à élire.

— On était persuadé hier que le prince Louis Napoléon était arrivé à Paris, et il paraît que la garde nationale de Montmartre avait déjà résolu de le nommer colonel, en remplacement de M. D'Alton-Shée, qui a donné la démission de son grade, lorsqu'il a appris que M. Thiers avait obtenu plus de voix dans son arrondissement que lui comme colonel.

— Un envoyé du congrès démocratique de Prague vient d'arriver à Paris. Il a pour mission de s'entendre avec le gouvernement, avec la République française au nom du peuple slave.

— Une difficulté s'est élevée entre plusieurs puissances étrangères, au sujet des consuls récemment nommés par la France. Ces puissances, n'ayant pas voulu reconnaître encore la République française, n'ont admis nos consuls qu'à titre d'agents officieux, ce qui leur donne une position complètement inférieure.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 16 juin.

On reprend la discussion sur l'Algérie.

Le général Lamoricière : Je regrette de traiter la question de l'Algérie dans un moment où les esprits sont peu disposés à l'étudier. Néanmoins il faut la traiter, mais de manière à ne pas créer des embarras au gouvernement pour le présent ni pour l'avenir. Je m'oppose donc à la proposition de la commission, et je vous propose de la remplacer par l'amendement suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que l'Algérie est une terre à jamais française, passe à l'ordre du jour. »

Vous le voyez, citoyens, j'appuie la proposition du citoyen ministre de la guerre, mais je ne partage pas pour cela toutes les opinions qu'il a émises. Ainsi, je ne m'effraie nullement du nombre de représentants qui pourra nous venir de l'Algérie, et je ne redoute pas non plus que la pensée d'une séparation vienne jamais à la colonie.

De deux choses l'une : ou le mot *partie intégrante* est sans valeur, et il est inutile ; ou il a une signification, et je n'en veux pas, parce que je ne veux pas d'assimilation de l'Algérie avec la France sous le rapport constitutionnel. Sous l'ancien gouvernement, on disait que l'Algérie était une possession de la France ; cela était juste. Il ne faut pas croire que la République fera moins pour l'Algérie que la monarchie. Il est impossible d'appliquer à l'Algérie les mêmes lois que la France.

Permettez-moi de vous le dire, on vous a entretenus hier pendant trois heures de l'Algérie, sans vous parler des indigènes ; on vous en accordait seulement un par lieue carrée ; mais quand nous avons obtenu des Arabes qu'ils se soumettent, quand nous avons obtenu qu'ils payassent l'impôt, nous avons vu que cette population indigène s'élève à 2 millions 500 mille âmes. Vous voyez donc bien que la matière impossible existe dans ce pays ; mais il ne faut pas leur donner les mêmes institutions qu'à la France.

Cette population, que voulons-nous en faire ? Il vous a parlé des colonies anglaises ; il vous a montré le beau spectacle des Anglo-Américains s'établissant dans les steppes de l'Amérique ; mais il ne vous a rien dit des Indiens. Que sont-ils devenus ? Ils ont été décimés, tués ou empoisonnés par le rhum et autres liqueurs fortes. Voulez-vous en faire autant pour les Arabes ? Non. La France ne veut pas cela ; elle veut que tout le monde vive et soit libre dans sa propriété et dans sa religion. (Très-bien !)

On réclame encore et les représentants de l'Algérie demandent l'assimilation complète, c'est-à-dire la jouissance des lois de la France ; mais savez-vous où cela vous mènerait ? En France, il n'y a qu'un représentant par 40,000 habitants, et en Algérie, dès l'abord, le gouvernement en accorde 1 sur 20,000. De sorte que si, par malheur pour vous, on vous accordait ce que vous demandez, le premier résultat serait de renvoyer d'ici deux représentants d'Alger sur trois. (Hilarité.)

Le citoyen Didier : Citoyens représentants, s'il suffi-ait d'avoir infiniment d'esprit pour avoir toujours raison, la victoire appartiendrait au général Lamoricière ; mais permettez-moi de vous le dire, le général n'a pas raison. Notre proposition a deux parties distinctes : la première porte que l'Algérie est partie intégrante du territoire français ; l'autre, que l'Algérie sera soumise aux mêmes lois que la France. Eh bien ! ce que nous demandons, c'est que la première partie de la proposition soit acceptée, car alors vous serez obligé de défendre l'Algérie comme le sol où nous sommes nés ; et nous demandons que la seconde partie soit renvoyée à la commission de constitution qui pourra la modifier.

L'orateur cite un passage d'une brochure de M. Guizot, dans laquelle il demandait qu'on fit déclarer par les chambres que l'Algérie serait régie comme la France. Pourquoi donc l'Assemblée nationale ne ferait-elle pas ce qu'on n'a pu obtenir des chambres sous le gouvernement déchu ?

L'orateur reproduit cette pensée que le gouvernement militaire est, par sa nature, par ses habitudes, par son esprit, tout-à-fait incapable d'organiser, de créer des institutions civiles. (Bruit prolongé.)

Il ne s'agit pas d'exterminer les Arabes, mais il s'agit de mettre les Français, en Algérie, sous la protection de la constitution de la France. Nous ne voulons pas refouler les Arabes ; mais tout en respectant l'organisation militaire, nous voulons qu'il soit décidé que l'Algérie sera régie par les mêmes lois que la mère-patrie et que les mêmes garanties seront accordées à nos frères d'Afrique. (Très bien !)

La clôture est mise aux voix et adoptée.

Le président : Voici l'ordre du jour motivé proposé par le général Lamoricière :

« L'Assemblée nationale, renouvelant cette déclaration que l'Algérie est désormais une terre française, passe à l'ordre du jour. »

Le général Cavaignac : Je déclare adhérer à cette rédaction.

L'ordre du jour motivé est mis aux voix et adopté.

Le citoyen Louis Blanc : Je viens protester en deux mots contre une fautive interprétation donnée hier à mes paroles. Je n'ai pas dit aux ouvriers d'attendre les bras croisés. Si j'avais dit cela, j'aurais tenu le langage d'un insensé. Au contraire, j'ai toujours dit que pour l'ouvrier, reculer devant le travail était aussi honteux qu'il l'est pour un soldat de reculer devant l'épée. (Très bien ! très bien !)

La séance est levée à six heures un quart.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 17 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A une heure et demie la séance est ouverte.

Le citoyen Peupin donne lecture du procès-verbal.

Le citoyen Babaud-Larivière : Que la chambre me permette une observation avant d'entamer son ordre du jour.

J'ai reçu ce matin des lettres de plusieurs journalistes de la province qui se plaignent que des poursuites sont commencées contre eux pour les obliger à verser leur cautionnement.

Est-ce là ce que l'on devait attendre après la révolution de Février ?

Devait-on si tôt voir le gouvernement issu de cette révolution emprunter à l'arsenal du régime déchu des armes contre cette liberté de la presse, protectrice de toutes les autres libertés. Je proteste contre ces déplorable erreurs. (Bruit.)

Le citoyen Pascal Duprat : Citoyens représentants, je vous demande la permission de vous lire une proposition relative à la presse. Elle est appuyée par plus de 40 membres, qui se sont empressés d'y apposer leurs signatures. Voici cette proposition :

Art. 1^{er}. Toutes les lois fiscales sur la presse sont abolies.

Art. 2. Un arrêté ministériel fixera le délai dans lequel les cautionnements seront remboursés aux journaux. Ce délai ne pourra dépasser plus d'une année. (Appuyé ! appuyé ! Non ! Réclamations sur quelques bancs.)

Le citoyen Duprat demande à développer lundi sa proposition.

L'ordre du jour indique les rapports de pétitions.

Le citoyen Germain Sarrot, rapporteur, au nom du comité de l'instruction publique, rend compte de plusieurs pétitions, dont aucune n'entraîne discussion.

Le citoyen Turk, rapporteur : Le club des Amis des Noirs, à Paris, demande la formation d'une commission chargée d'organiser le travail aux colonies françaises. (Dépôt au bureau des renseignements.)

Le citoyen Avond, rapporteur du comité de la guerre : Des officiers généraux de terre et de mer, au nombre de 53, demandent la nullité des décrets du gouvernement provisoire, en date des 11 et 17 avril 1847, qui les ont fait passer du cadre de la réserve à la mise à la retraite.

Le comité propose l'ordre du jour sur la pétition.

Le citoyen ministre de la guerre appuie les conclusions du comité en confirmant les assertions de son rapporteur.

Le citoyen général Baraguay-d'Hilliers : Le comité de la guerre vous propose de sanctionner une grande injustice. Il n'y a pas d'exemple d'un pareil acte d'arbitraire, et la première Restauration elle-même, qu'on n'accusera pas de trop de bienveillance, ne s'avisait jamais de mettre à la retraite d'un seul coup, en dépit des lois, 237 officiers généraux.

Ce décret du 11 avril, que je ne crains pas de déclarer inspiré par de mesquines jalousies, s'appuie sur ce considérant que le personnel de l'état-major général est trop nombreux ; et quelques jours après, nous voyons de nouveau ce personnel porté à 65 généraux de division et 135 généraux de brigade. Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires.

Je demande donc, messieurs, que justice soit faite, que provisoirement le cadre de réserve soit rétabli, et qu'une commission, formée de membres pris à chaque bureau, décide quels seront les officiers frappés par ce décret qui seront replacés dans le cadre de réserve ou dans le cadre de l'armée.

Le citoyen général Leydet : On vous parle du passé, citoyens ; mais quand naguères des officiers étaient arrêtés dans leur carrière et se voyaient frappés à l'âge de 40 ans, qui se levait pour les défendre ? (Mouvement.) Aujourd'hui, les officiers qui se plaignent ont, pour la plupart, atteint l'âge de la retraite. J'approuve donc les conclusions de votre comité, qui, ne l'oubliez pas, ont été prises presque à l'unanimité.

Le citoyen général Garnier combat les conclusions du rapport.

Le citoyen Avond, rapporteur : Je prie l'Assemblée d'être bien convaincue que je n'entends nullement prolonger ce débat. La double réponse faite par le citoyen ministre de la guerre me laisse peu de chose à dire. Cependant vous me permettez de courtes observations. Un premier point sur lequel je dois insister, c'est que lors de la discussion au sein de votre comité, discussion sérieuse et approfondie, les trois seuls orateurs qui soient montés à la tribune appartenaient à la minorité. Maintenant encore une observation, la plus grave de toutes. Le gouvernement issu des barricades pourrait-il maintenir une organisation contraire au droit commun, une institution aristocratique qui créait un véritable privilège. Je crois donc que les orateurs et les journaux qui ont réclamé au nom de l'armée ont mal interprété et traduit ses sentiments. (Très-bien !)

L'armée n'a pu qu'applaudir à une mesure qui détruisait le privilège et faisait tout rentrer sous le droit commun. (Très-bien !)

Aux voix ! aux voix ! La clôture !

Le citoyen Charles Dupin : Une mesure qui atteint depuis le réquisitionnaire de 92 jusqu'aux réquisitionnaires de Marengo. (Interruption. La clôture !)

La violence des cris force le citoyen président à mettre aux voix la clôture, qui est prononcée.

Le citoyen président met aux voix l'ordre du jour sur la pétition. Cet ordre du jour est adopté.

Le citoyen Pierre Leroux demande la parole pour une interpellation à adresser au ministre.

Le citoyen Pierre Leroux : C'est avec une profonde douleur que j'ai demandé à adresser des interpellations au ministre.

En entrant dans cette enceinte, des amis sont venus à moi, qui m'ont appris que le sang coulait dans les départements. (Mouvement.)

L'horreur profonde que j'ai pour la guerre civile et tout ce qui tend à la provoquer, ne me permet pas de garder le silence. Il paraît que dans la ville de Guéret des collisions ont eu lieu à propos de l'impôt de 45 centimes, cet impôt fâcheux, contre lequel on réclame de toutes parts. Les paysans sont venus par bandes au chef-lieu réclamer les prisonniers. Il y a eu résistance ; la garde nationale a fait feu, et dix-sept citoyens sont restés sur le carreau. Une loi qui produit de pareils résultats n'est pas bonne.

J'en dirai autant de celle sur les boissons ; je vois avec peine toutes les fausses mesures qui sont une arme pour les partis qui ne manquent pas de calomnier la République. (Rumeurs.)

Tout cela vient de ce qu'on ne se hâte pas assez de porter remède au malaise social par les moyens que j'indiquais dans une précédente séance. (Ah ! ah ! — Rires sur quelques bancs.)

Des projets rédigés en ce sens devraient nous être apportés. (Al-lons donc !) Au sujet de ceux élaborés par le ministère, une conversation, que j'avais rapportée à cette tribune, m'a fait accuser d'indiscrétion. Je croyais cependant n'avoir pas dépassé les limites de mon devoir.

Un membre dont nous ignorons le nom se plaint de fâcheux résultats produits dans les départements par l'impôt de 45 centimes. La séance continue.

Les journaux du soir publient la nouvelle suivante, qui nous paraît étrange après la déclaration du président Sénard :

« A quatre heures, on faisait courir le bruit, dans la salle des Pas-Perdus, que les lettres écrites à l'Assemblée n'émanaient pas du prince Louis Bonaparte, et que l'Assemblée n'aurait été que l'objet d'une indigne mystification. »

« La plus vive agitation régnait dans la salle et aux abords. Ce ne sont partout que des groupes où s'établissent des discussions des plus violentes. »

PRESSE LYONNAISE.

Le *Censeur* fait aujourd'hui l'éloge du citoyen Ledru-Rollin ; qui s'y serait attendu ? Il engage l'Assemblée nationale à agir avec netteté et franchise, et à ne pas s'amuser à jouer des niches d'écoliers mécontents aux membres du pouvoir exécutif.

Le même journal s'étonne d'abord et se réjouit ensuite de la conversion du *Courrier de Lyon*, qui à présent est on ne peut plus satisfait des avantages du suffrage universel.

La *Liberté* est définitivement en brouille avec l'*Union Nationale*. Disputes de femmes auxquelles les journaux du sexe masculin doivent rester étrangers. Les deux feuilles se rapatrieront quand il s'agira d'élections. Que ce soit pour rire ou sérieusement, la *Liberté* donne néanmoins à sa *conscience* quelques utiles leçons dont nous l'engageons à faire son profit.

Le *Courrier de Lyon* félicite le gouvernement d'avoir pu échapper à l'immense embarras dans lequel l'avait placé la nomination du citoyen Louis Bonaparte, ce prétendant à prétentions, que ses folies du passé n'ont encore pu corriger de sa monomanie impériale.

Le *Courrier*, répondant ensuite au citoyen Lentillon, donne le texte de l'arrêté relatif aux élections de Caluire. Cette pièce ne justifie pas le *Courrier*, qui avait parlé de vote par acclamation, tandis qu'il est dit positivement, article 4, que l'élection aura lieu au scrutin secret.

L'*Union Nationale* prête au *Peuple Souverain* des idées, des vues et des phrases qui n'ont pu sortir que du cerveau de quelque séminariste, auquel les colonnes de cette feuille sont ouvertes de plein droit. L'*Union Nationale* devrait lire le journal qu'elle semble passer en revue, ou se taire ; mais ceci ne ferait pas son compte : elle aime mieux mentir.

CHRONIQUE LOCALE.

Le service de la garde nationale devrait au moins se faire avec régularité ; mais il n'en est pas toujours ainsi. Comment se fait-il, par exemple, que le citoyen Belin, qui des Augustins, ait reçu une lettre de son sergent-major par laquelle il lui est enjoint de remettre son fusil au citoyen Nadalon, et que le lendemain une lettre l'invite de se rendre à une inspection d'armes ? N'est-ce pas pour se moquer de ce vieux soldat de Waterloo, qui a atteint l'âge où le service n'est plus obligatoire, et cependant a bien voulu mettre à la disposition du pays, dans ces jours de crise, toute l'énergie qui lui reste encore ? Il est bien vrai que le citoyen Belin a déclaré se retirer des rangs de la garde nationale, à présent que le danger est passé ; mais nous avons lieu de penser que son arme ne lui eût pas été retirée si brusquement sans une petite circonstance que tout le quartier connaît. Tout porte à croire que cette brusque détermination a été dictée par la vengeance.

— Hier encore des scènes de désordre ont eu lieu dans un bataillon de la 1^{re} légion au sujet du colonel Métra. Certains individus calomniaient ce brave citoyen, le traitaient de banqueroutier, filou, que disons-nous ? de voleur ! l'accusaient d'avoir séduit de petites filles au moyen de bons de subsistances. Les amis du citoyen Métra, qui le connaissent, se sont élevés avec énergie contre ces infâmes calomnies, et l'on en est même venu aux voies de fait. Quand donc cela cessera-t-il ?

— On parle beaucoup d'un suicide consommé ces jours derniers par un négociant de notre ville, au bois de la Tête-d'Or. Nous sommes sans renseignements.

— Il est question sérieusement de supprimer plusieurs postes de la garde nationale, dans le but d'alléger, autant que possible, les charges des citoyens. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet, d'après lequel les gardes nationaux ne seraient appelés qu'une fois tous les deux mois à monter la garde, sans parler toutefois des piquets extraordinaires.

Allemagne.

POSEN, 11 juin. — Hier, le général Pfuell a publié la notification suivante :

L'ordre et la tranquillité étant rétablis dans le grand-duché, je déclare abroger la loi martiale prononcée le 5 mai pour le grand duché.

GRAND-DUCHÉ DE WEIMAR. — EISENACH, 11. — On annonce qu'une grande assemblée de peuple doit avoir lieu demain dans la petite ville de Bertka : on se propose de se rendre dans le château de Weimar pour engager le souverain à suivre l'exemple des princes de la Thuringe si ceux-ci renoncent à leur trône. C'est le brave Berlepseh qui portera la parole. Cependant les bourgeois de Weimar paraissent résolus à repousser même par la force cette bande de prolétaires.

AUTRICHE. — VIENNE, 9 juin. — Le bruit a couru aujourd'hui que Trieste avait été bombardé par la flotte piémontaise, attendu que quatre vaisseaux autrichiens avaient commencé l'attaque.

— On cite une lettre de M. Dobbobhoff, l'un des ministres de l'empereur, annonçant que S. M. retournera prochainement à Vienne, seulement pour se montrer au peuple, mais qu'elle n'y restera qu'un seul jour.

Angleterre.

LONDRES, 15 juin. — Il résulte des dernières nouvelles d'Amérique, qu'il existe des doutes sur la ratification immédiate du traité mexicain.

M. Isturitz, ministre d'Espagne, est parti de Londres pour Madrid, hier dans la soirée. Après de fréquentes conférences entre M. Isturitz et le comte Palmerton, mardi soir, M. Isturitz a reçu une communication définitive du secrétaire d'Etat des affaires étrangères, par suite de laquelle le ministre espagnol est parti pour Madrid dans les trente-six heures.

Le comte de Mirasol, qui avait fait des ouvertures par l'intermédiaire du ministre espagnol, n'a pu parvenir à se faire reconnaître par le vicomte Palmerston ni par le gouvernement au sujet de sa mission délicate, et il est parti vendredi soir pour l'Espagne. MM. Tacon, Diaz et Urbistondo, sont les seules personnes qui restent attachées à la légation, et des préparatifs se font pour leur départ pendant cette semaine.

Le bruit a couru à la Bourse et dans la Cité qu'un corps considérable de troupes russes est entré en Prusse; mais ce bruit mérite confirmation.

A Haïti, il y a eu une véritable boucherie entre les noirs et les mulâtres dans les rues de Port-au-Prince. Par suite d'une remontrance adressée au président Soulonque, par les mulâtres, il en a fait mettre à mort 80; c'est ce qui a déterminé une révolution ayant pour but de le renverser.

Départements

VAUCLUSE. — Nous lisons dans le *Républicain de Vaucluse* :

On nous écrit de Château-Renard :

« Lundi 3 du courant, vers quatre heures du soir, plusieurs individus de Rognonas, venant des élections de Château-Renard, et arrivant dans la commune, ont fait une farandole au son du tambour, et en criant d'une commune voix : *Vive Henri V ! A bas les Républicains !* »

Ces individus sont les nommés :

Ginoux, Timothée, peseur public ;
Pauleau, Jean, dit le *Dey*, cultivateur ;
Pécot, fils de veuve Martin (Thérèse) ;
Auzepy, Jean, cafetier ;
Jouffron, Pierre, cultivateur ;
Ginoux, Louis, cantonnier ;
Chaix, Paul-Guillaume, cultivateur.

« Le premier de ces individus portait un foulard vert et blanc, sur lequel était le portrait d'Henri V, et deux autres portaient chacun un mouchoir blanc. Ces trois mouchoirs étaient placés au bout d'un bâton en guise de drapeau. »

« Ayant demandé à M. le maire s'il avait pris des mesures pour faire punir les auteurs de cette coupable manifestation et pour en empêcher le retour, il m'a dit qu'il avait dressé un procès-verbal de ces faits, et venait de l'envoyer à M. le procureur de la République à Tarascon. »

NORD. — On écrit de Poix à l'*Impartial du Nord* :

« Il se passe ici d'étranges choses depuis les élections générales : la grande fabrique du Cateau, ou plutôt ses employés et contre-maîtres (car nous aimons à croire que les propriétaires ignorent ces manœuvres), travaillent et torturent nos ouvriers tisseurs; ceux qui sont convaincus d'avoir voté pour Ledru-Rollin et ses amis politiques, sont impitoyablement démontés; ceux qui manifestent trop haut l'indépendance de leur opinion le sont également. On agit sur eux par l'intimidation et la violence; un manifeste publié par le maire actuel lors des élections, sert de prétexte à toutes ces persécutions, parce que, dans cette pièce, il tentait d'éclairer les ouvriers sur leurs véritables intérêts, en les arrachant à des influences perfides; l'ex-maire, ce magistrat de la fabrique de feu M. Béhic, s'est fait l'âme et le complice de tout ce tripotage : il donne des certificats de civisme à tel ou tel, il signale tel autre comme indigne, de sorte que notre commune, autrefois si paisible, est un foyer de haine et de désunion. »

« Il s'est fait le chef d'un club réactionnaire, qui se compose d'ouvriers égarés et nécessiteux, dont il foment le mécontentement. Là on proclame hautement que la République est impossible, que le retour de Henri V

est inévitable; Lamartine, Ledru-Rollin, Flocon, Delescluze, etc., etc., sont des brigands qui veulent ramener la guillotine. Ceux qui ont voté pour eux sont des gueux, de la canaille, etc., etc. Le but que veut atteindre ce brouillon est évident pour tout le monde : il voudrait revenir au pouvoir, et s'en ménager les moyens en recrutant des suffrages à tout prix. En présence de pareilles ignominies, que faire, sinon mépriser? C'est ce qu'on fait, car il est difficile de ramener au sens moral des ouvriers crédules qui meurent de faim et qu'on menace. »

NOUVELLES DIVERSES.

— La nouvelle de la République en France est parvenue le 17 avril à Gorée. Le 19 au matin, le contre-amiral commandant l'escadre des côtes occidentales d'Afrique, après s'être entendu avec le commandant particulier de Gorée, a fait proclamer la République à bord de tous les bâtiments présents sur la rade, qui se sont pavoisés, et ont tiré une salve de 21 coups de canons. Les officiers et les équipages ont accueilli avec enthousiasme la nouvelle ère de liberté ouverte au pays.

— Les 25 et 23 avril, deux bâtiments sont partis pour aller annoncer les événements de Février aux comptoirs et aux nombreux croiseurs échelonnés sur la côte depuis Gorée jusqu'au Gabon.

L'esprit d'ordre et de discipline continue de régner sur tous les bâtiments de l'escadre.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

« Le vice-amiral Baudin, commandant en chef les forces navales de la Méditerranée, a adressé l'ordre du jour suivant aux marins de l'escadre placés sous ses ordres :

« Vaisseau le *Friedland*, rade de Naples, 4 juin 1848, « Marins de l'escadre, il y a six semaines, lorsque nous sommes arrivés à la Spezzia, je vous ai recommandé de redoubler de soin pour que votre conduite fit honneur à la République française et à vous-mêmes dans les pays étrangers où vous alliez paraître. »

« Ma confiance en vous n'a pas été trompée et je suis heureux de vous faire connaître les honorables témoignages qui vous ont été rendus à la Spezzia et à Livourne. »

« Voici ce qu'écrivit le vice-consul de France à la Spezzia :

« Il ne m'est parvenu que des éloges sur la conduite mesurée et la parfaite honnêteté des équipages de l'escadre française. Leur conduite dans les restaurants, cafés et autres établissements publics qu'ils ont fréquentés, leur acquis la sympathie de tous, au point qu'après leur départ, on n'entendait à la Spezzia, que le cri de : Vive les Français ! »

« Voici maintenant ce qu'a imprimé à votre sujet le *Courrier de Livourne* :

« Pendant la station de plusieurs jours que l'escadre française tout entière a faite sur notre rade, un grand nombre de ses marins ont communiqué avec la ville, et nous devons rendre cette justice à leur discipline et à leur bonne conduite, qu'ils n'ont pas donné lieu à la plus légère plainte; les sentiments de fraternité la plus cordiale ont toujours animé leurs rapports avec nos concitoyens. »

« Marins de l'escadre ! sachez toujours mériter de tels éloges; qu'ils soient la plus digne récompense de votre bonne conduite! En honorant la France chez les nations étrangères, en y faisant aimer et respecter le nom français, vous gagnerez des cœurs à votre patrie; ce sont des conquêtes plus sûres que celles de la force. »

— On lit dans le *Journal de la Marne* :

« M. Trélat, ministre des travaux publics, vient d'autoriser l'ouverture des travaux de terrassement sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg depuis les abords de Reims jusqu'à Rilly. »

— Nous avons reçu aujourd'hui quelques détails sur la représentation de *Monte-Christo*, qui a eu lieu lundi dernier au théâtre de Drury-Lane, à Londres, au milieu de la conspiration de quelques gallophobes. Le tumulte a été si grand pendant toute la représentation, qu'elle n'a été qu'une pantomime perpétuelle, les acteurs n'ayant pas pu faire entendre un seul mot de leur rôle. Une cinquantaine d'individus s'étaient répandus dans la salle, ayant attaché à leurs chapeaux des écriteaux portant ces mots écrits en grosses lettres : « Les Français ont chassé de chez eux les ouvriers anglais, chassons de chez nous les acteurs français. » La police a été obligée d'intervenir et a arrêté une douzaine de tapageurs qui ont été condamnés à donner 100 l. st. de caution pour obtenir leur liberté. Toute la société qui assistait à cette représentation était loin de prendre part à ces fâcheuses manifestations, et tandis que les titis anglais jetaient des pommes à la tête des acteurs, les dames anglaises du balcon et des loges, leur lançaient des bouquets et des fleurs. La pièce n'a pas moins continué jusqu'au bout, et Mélingue a été rappelé et vivement applaudi par une partie de la salle, tandis que les tapageurs l'accueillaient avec des sifflets et des hurlements.

M. Macready, le célèbre tragédien, a écrit à plusieurs journaux pour déclarer qu'il avait toujours été parfaitement accueilli en France, et qu'il protestait de toutes ses forces contre la sauvage conduite de quelques-uns de ses compatriotes.

Cette première représentation a produit 900 liv. (22,500 fr.)

— On dit que Blanqui, détenu à Vincennes, est atteint d'une affection de la moelle épinière. Son état est grave.

— Il est question de supprimer la mairie de Paris et de rétablir la préfecture de la Seine.

— Pour la seconde quinzaine de juin, le prix du pain, à Paris, est ainsi fixé : 1^{re} qualité, 27 c. le kilogramme; 2^e qualité, 20 c. le kilogramme.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle*, à Metz :

« La garnison de Metz compte aujourd'hui environ 9,000 hommes. Elle a été réduite dans ces derniers temps, par les départs successifs de plusieurs batteries d'artillerie et d'un bataillon d'infanterie; mais l'arrivée

des recrues, dont le départ est fixé du 15 au 20 de ce mois, la reportera à une dizaine de mille hommes. »

— Le citoyen contre-amiral Mathieu, gouverneur de la Martinique, vient d'arriver à Paris. Son voyage a pour but de donner au gouvernement des détails sur la situation de cette colonie.

— En vertu d'un décret de la commission exécutive, le citoyen Amédée Gaillard vient d'être nommé consul de France à Nice, en remplacement du citoyen Château-giron, mort récemment.

— Il se signe en ce moment dans nos colonies des Antilles une pétition adressée à l'assemblée nationale ayant pour but de demander que nos ports coloniaux soient déclarés ports francs et libres.

— On lit dans l'*Ardennais de Sedan* :

« Des faits bien regrettables se sont passés hier au Fond-de-Givonne, faubourg de Sedan. Des voitures de grains devaient être dirigées sur la Belgique, et une partie de la population, quelques femmes, quelques enfants, quelques jeunes gens sans travail, excités par la misère et la crainte de voir le prix du pain s'élever, s'assemblèrent et formèrent, à l'exemple des habitants de Givonne, une barricade sur le pont, afin de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'exportation du blé. »

« L'autorité municipale de Sedan se rendit sur les lieux et chercha à faire rentrer dans le devoir cette poignée de mécontents; mais elle ne put y parvenir et fut obligée de requérir la force armée pour dissiper le rassemblement. La nouvelle loi sur les attroupements allait recevoir une rigoureuse sanction dans les Ardennes. La garde nationale, la ligne et les dragons étaient massés près du pont, à vingt pas de la barricade. Après une discussion assez vive, il fut décidé que le blé rentrerait en ville et serait déposé à la halle; tout semblait disposé à rentrer dans l'ordre, lorsque quelques pierres furent lancées sur les rangs de la garde nationale, et alors commença une scène que nous retraçons avec peine. »

« La barricade, mal construite et à peine défendue par une vingtaine d'hommes et d'enfants, armés de pierres et de bâtons, fut cernée et enlevée facilement; la garde nationale s'élança à la poursuite des fuyards, et des coups de feu se firent entendre. »

« Une charge de cavalerie fut exécutée, et le rassemblement fut complètement dispersé. Il y a eu une douzaine de blessés, tant du côté de la garde nationale que de celui des émeutiers. Quelques arrestations ont été faites. »

« La garde nationale et la troupe se sont réunies dans les promenades du Fond-de-Givonne et ont fraternisé aux cris mille fois répétés de : « Vive la ligne! vive la garde nationale! vivent les dragons! »

— On se rappelle l'emprunt de 50 millions contracté par l'empereur de Russie.

Un agent du gouvernement russe vient d'arriver à Paris, chargé de pouvoirs spéciaux pour liquider cette affaire.

La Chanson des Épiériers.

L'*Epoque*, journal des honnêtes gens, publie aujourd'hui une chanson intitulée : *Cri d'alarme d'un épicié contre les socialistes*, sur l'air : *Satan dit un jour à ses pairs*. Nous en extrayons quelques couplets :

La masse des consommateurs
Aveuglés par l'intrigue,
Veut avec les vrais producteurs
Faire une sainte ligue :
Mais c'est nous guillotiner,
C'est bien pis, c'est nous ruiner.
Protégez la boutique,
Comme ont fait tous vos devanciers,
Et que la République
Profite aux épiciériers.

Explorant l'ombre du comptoir,
Un chimiste vorace,
Dans notre eau-de-vie a cru voir
Poivre, acide et mélasse.
Ils feront croire au public
Qu'on y met de l'arsenic.
Protégez, etc.

Nous sommes des honnêtes gens,
Mais leur Bonnard dénonce
Les coups de pouce intelligents,
Les sacs pesant une once.
Mieux vaudrait donc, scélérat,
Que le marchand se volât?
Protégez, etc.

Puisque l'on n'ose pas punir
Cette infâme anarchie,
Tôt ou tard il faut en finir
Par une monarchie.
Qu'on nous donne Paul ou Jean,
Mais qu'on gagne de l'argent!
Protégez, etc.

Le Directeur-Gérant, FAURES

ANNONCES.

CAUTÈRES exempts de douleur
Pols Le-berdriel adoucissants à la guimauve, suppuratifs au garou. Taffetas rafraîchissant, serres-bras, compresses, etc.—A Paris, faubourg Montmartre, 78. Ici dans les pharmacies. 8518

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.